



mairie

19 rue Avit Nicolas

BP 20 318

38 150 Salaise sur Sanne

tél.: 04 74 29 00 80

fax: 04 74 86 52 02

mairie@mairie-salaise-sur-sanne.fr

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

PRELIMINAIRE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. *(Article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe)*

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;

- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente le cas échéant les autorisations en matière d'autorisations de programme ;

- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Il présente en particulier le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. *(Décret n°2016-841 du 24 juin 2016)*

Mot du Maire

Cette année, nous avons fait le choix d'avancer d'un mois le vote du budget afin que celui-ci soit voté avant le renouvellement du conseil municipal. Je souhaite que nous puissions à l'avenir tenir le débat d'orientation budgétaire en décembre pour voter le budget dès janvier. En effet, chaque année, les données financières consolidées de l'Etat arrivent tard dans la préparation budgétaire et sont peu utiles pour fixer nos orientations. En outre, nos services sont montés en compétence et peuvent anticiper les retours de l'Etat pour la préparation du budget.

Lorsque vous m'avez confié la responsabilité de Maire fin 2015, la situation financière de la commune était tendue. Je vous rappelle que Salaise a subi la plus forte diminution de ressources réelles de fonctionnement constatée sur le territoire (-21 % entre 2011 et 2016).

Le résultat comptable pour 2015 conduit irrémédiablement à une Capacité d'autofinancement (CAF) nette du remboursement en capital des emprunts négative (- 235 k€). La rigidité de nos charges structurelles (notamment les charges de personnel) nous laissait peu de marges de manœuvre à court terme.

Je me suis alors engagé auprès de vous pour laisser en fin de mandat une situation financière saine. Nous avons engagé une profonde réforme de notre approche budgétaire :

- Nous avons maintenu le niveau de service à la population notamment à l'égard des enfants ou des personnes les plus démunies. **Nous pouvons en être fiers !**
- Nous avons engagé une démarche continue de recherche de réduction de nos coûts de fonctionnement et **nous obtenons des résultats.**
- Nous avons clarifié les modalités de versement de subventions aux associations et **la plupart des associations apprécient cette transparence.**
- Nous veillons à avoir une attitude d'acheteur responsable (aspect social et développement durable). **Dans le contexte du dérèglement climatique nous devons sans doute amplifier nos efforts.**

- Après avoir limité notre capacité à investir sur 2016 et 2017, **nous avons mis en place un plan pluriannuel d'investissement** sur trois ans avec 1 000 000 € de dépenses nouvelles par an. Pour 2020, le plan d'investissement concerne notamment le réaménagement du centre-ville.

Le nouveau conseil municipal devra valider le plan pluriannuel d'investissements du prochain mandat.

Je souhaite que le plan pluriannuel 2020-2026 soit présenté au Conseil municipal en juin 2020. Ce plan va permettre aux services de mieux préparer techniquement les projets et offrira la possibilité de trouver des financements spécifiques (subventions, concours...)

Au-delà de la bonne gestion financière, nous avons remis en perspective notre projet pour la commune afin de donner du sens à l'action de nos agents.

Nous n'avons pas renoncé à nos valeurs, à notre capacité de transformation !

Le présent budget reprend les principes financiers énoncés dans les précédents budgets en accroissant notre ambition en matière d'investissement :

- ⇒ Une gestion financière rigoureuse qui permet chaque année de dégager de nouvelles baisses des dépenses de fonctionnement (- 150 000 € pour 2020) sans diminuer le niveau de service public.
- ⇒ Une stabilité des dépenses de personnel ;
- ⇒ **2 000 000 € de dépenses d'investissement** dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Ce budget permet également de mettre en œuvre les actions du projet managérial. 3 axes de travail orientent notre projet et produisent des résultats.

Pour 2020 les priorités sur chaque axe sont :

Axe 1 : mieux travailler ensemble

Cet objectif de développer l'esprit participatif, d'impulser une véritable dynamique de groupe, avec la volonté de l'ancrer dans la collectivité comme étant une culture professionnelle en tant que telle.

Les agents ont proposé leur vision de la démocratie participative. Cette nouvelle approche, engagée en 2019, doit être expérimentée.

Par ailleurs, la commission d'administration générale a proposé des règles de fonctionnement interne pour arbitrer les demandes de formations longues. Il faut accepter d'investir du temps agent pour réussir à mieux travailler ensemble.

- Temps de montée en compétence ;
- Temps consacré à la concertation et la maturation des projets.

Cela implique également d'anticiper beaucoup plus sur chaque projet.

Axe 2 : préparer Salaise pour demain

Ce sont bien sûr des actions en direction de la population.

La transformation en 2019 de l'Espace Jeu en LUDOTHEQUE en est une illustration.

Le projet de réalisation d'une MARPA¹ se conçoit également dans cet axe.

C'est aussi mettre en œuvre dans le cadre d'une réelle concertation les règles qui s'imposent à nous et à nos agents. Nous allons devoir revoir le temps de travail suite à la loi d'août 2019. Nous devons mettre en place le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire applicable aux agents.

¹ MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie

Mais préparer Salaise pour demain c'est aussi permettre des recrutements sur de nouveaux besoins. Aujourd'hui, il faut renforcer les actions permettant de garantir le vivre ensemble dans les espaces partagés. Je proposerai au conseil municipal d'avril la création d'

- ⇒ 1 poste supplémentaire pour la police municipale,
- ⇒ 1 poste d'éducateur pour aller au contact des jeunes sur l'espace public et leur permettre d'exprimer leur citoyenneté sans nuire à la tranquillité des riverains.

Bien sûr, en parallèle nous allons supprimer deux postes vacants pour rester en cohérence avec notre objectif de maintien de la masse salariale.

Axe 3 : Salaise durable

Pour 2020, je souhaite que les recherches d'économies sur le budget de fonctionnement nous aident à supprimer les dépenses qui ne vont pas dans le sens d'un comportement responsable.

Les premières mesures que nous avons prises avaient chacune un impact financier significatif (éclairage, impression...). Notre programme de rénovations énergétiques priorise les actions les plus efficaces.

Aujourd'hui, certaines mesures auront un faible impact financier (gaspillage alimentaire, suppression des bouteilles plastiques, suppression des gobelets à usage unique...). Néanmoins, ces mesures ont un impact environnemental qu'il ne faut pas négliger. C'est également le cas de nos actions de sensibilisation.

D'autre part, je veux encourager la préservation nos espaces naturels. Pour 2020, je souhaite que nous fixions le taux de la taxe sur les propriétés non bâties en ayant pour objectif de maintenir les espaces naturels sur notre commune.

Enfin nous devons réfléchir autrement : La réflexion actuelle sur la végétalisation, la dés-imperméabilisation des cours d'école devra être présentée et débattue en Conseil.

Une SITUATION FINANCIERE DEPENDANTE DE MESURES NATIONALES

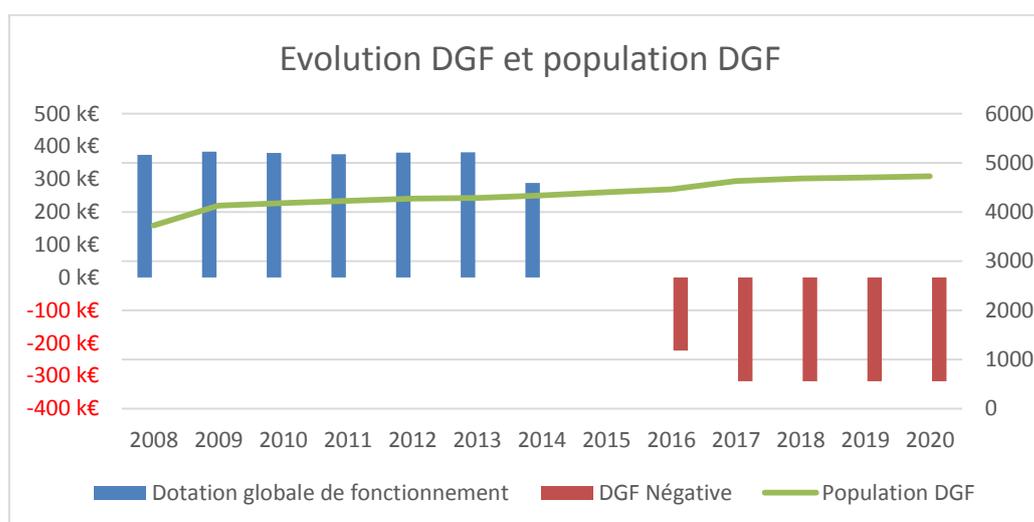
Certaines mesures nationales impactant les collectivités ne devraient avoir qu'un impact limité sur Salaise :

- Le PLF pour 2020 étend les mesures incitatives, dites du « pacte de stabilité », en faveur de la création de communes nouvelles après mars 2020. Il tient compte des nouvelles dispositions introduites par la loi Gatel du 1er août 2019, qui prévoit la création des communes-communautés. Les communes nouvelles créées après mars 2020 - sans limitation de durée - regroupant 150 000 hab. au plus, bénéficieraient pendant trois ans d'une garantie de la dotation forfaitaire, de la DNP, de la DSU et de la DSR perçues par les communes regroupées.
- De même, le projet de loi « Engagement et Proximité » devrait avoir un impact limité pour la commune.

En effet, Si les collectivités du territoire devront, sans doute, réfléchir à des rapprochements de services (services communs, transfert de services à la Communauté), les mesures nouvelles devraient avoir peu d'effet sur ces mutualisations.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Dans la majorité des communes, la Dotation Globale de Fonctionnement qui est calculée notamment en fonction du nombre d'habitants de la commune constitue souvent une recette de fonctionnement importante. Sur Salaise, cela a toujours été une recette limitée.



Cependant, comme le montre le graphique ci-dessus, la suppression de cette dotation en 2015 et la mise en place d'une DGF négative (prélèvement sur fiscalité au titre de la

contribution au redressement des finances publiques) a eu pour effet, sur quelques années, d'amputer nos ressources de fonctionnement de plus de 700 k€ par an. Il faut noter la stabilisation du montant de la ponction à 316 k€.

La taxe d'habitation

Après la DGF, la suppression de la Taxe d'habitation (TH) constitue une nouvelle inquiétude pour l'évolution de nos ressources de fonctionnement. D'abord parce que la suppression de la TH influe sur l'autonomie de gestion des collectivités locales.

Ensuite, le gouvernement avait indiqué : « *les collectivités seront compensées à l'euro près* ». Un dégrèvement progressif sur 3 ans (2018 – 2020) pour 80% des contribuables les plus modestes avait ainsi été institué par la loi de finances 2018. En 2020, les collectivités devaient continuer de percevoir le produit de TH correspondant aux taux fixés par les conseils municipaux et communautaires et à l'évolution des bases.

Cependant, il semble que le PLF 2020 revienne sur ces engagements en changeant les calculs pour diminuer la compensation : Invoquant un argument technique, le PLF 2020 prévoit d'empêcher les conseils municipaux et communautaires de délibérer en 2020 pour fixer les taux de taxe d'habitation.

Enfin, le PLF 2020 reprend toutes les composantes de la compensation pour les modifier une à une :

- ⇒ sur les bases, le PLF 2020 prévoit de geler les bases. Après le communiqué de l'AMF et de l'ensemble des associations du bloc communal du 1er octobre 2019, un amendement de la majorité de l'Assemblée nationale cède sur une actualisation des bases de 0,9%, soit une actualisation en dessous de l'inflation qui est à 1% selon les derniers chiffres de l'INSEE. La loi de finances pour 2017 avait cependant prévu une actualisation des bases selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui est pourtant l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix dans le cadre du traité de l'Union européenne - Maastricht (1,2% en 2018 et 2,2% en 2019). Cette mesure réduit les ressources locales de 100 M€ par an environ.
- ⇒ Sur les taux, le gouvernement calcule la compensation avec les taux 2017. Les hausses de taux intervenues en 2018 et 2019 sont sorties des calculs de la compensation ce qui fait perdre 160M€ aux communes et EPCI. Par contre, ces hausses restent applicables aux 20% de contribuables encore assujettis à la taxe en 2021 et 2022 non plus au profit des communes et des EPCI mais au profit de l'Etat. Ainsi, pour la TH qu'il perçoit, l'Etat s'applique les taux 2019 pendant 2 ans alors que la compensation versée aux collectivités est calculée sur les taux 2017.
- ⇒ Comment l'Etat, en plein déficit, financera le manque à gagner de la compensation ? L'évolution différentielle entre les bases selon les territoires pourrait conduire, en cas de hausse différentielle des bases, à accroître

mécaniquement le déséquilibre du dispositif et donc la compensation de l'Etat. Ce mécanisme suppose le maintien de la compensation de l'Etat et son augmentation annuelle en fonction des écarts. Pour alléger sa charge, l'Etat pourrait ainsi intégrer cette compensation dans les variables d'ajustement.

FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA est une aide à l'investissement des collectivités territoriales.

Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire la TVA que les collectivités territoriales et leurs groupements ont acquittée principalement sur leurs dépenses réelles d'investissement.

L'assiette des dépenses éligibles est établie au vu du compte administratif de la pénultième année (article R. 1615-1 du CGCT). Il existe donc un décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense éligible et l'attribution du FCTVA.

En outre, sur la période 2020 à 2026, compte tenu du plan d'investissement prévu, un montant moyen de 250 k€ est envisagé.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
FCTVA	600	238	279	47	74	85	160

Un équilibre retrouvé des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Après une réduction drastique (- 21 %) des ressources entre 2011 et 2016 qui conduit à un résultat comptable 2015 très inquiétant, des mesures ont été engagées à partir de 2016. Elles permettent d'avoir à partir de 2018 un résultat comptable qui permet à nouveau d'investir.

Ce travail rigoureux pour supporter la très forte diminution de ressources, conduit à :

- stabiliser l'érosion des ressources ;
- réduire les dépenses de fonctionnement pour les ramener en 2017, au niveau de 2011.
- stabiliser des dépenses de personnel au niveau de 2015.
- relancer l'investissement avec un plan pluri annuel de 1 000 000 € de dépenses nouvelles par an tout en poursuivant le désendettement (voir infra).
- Voir le résultat comptable s'améliorer en 2016 et se stabiliser sur l'exercice 2017.

Comparaison des budgets réels de fonctionnement exécutés (période 2011 à 2018)

k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT								
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	13 312	12 804	12 762	11 941	11 405	10 992	10 990	11 367
dont : Impôts Locaux	2 034	2 190	2 360	2 367	2 569	2 325	2 345	2 681
Dotation globale de fonctionnement	376	381	382	289	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	10 478	10 387	11 142	11 102	11 369	10 553	10 503	10 403
dont : Charges de personnel	5 208	5 532	5 768	6 148	6 478	6 287	6 522	6 596
Achats et charges externes	2 802	2 984	3 203	3 093	3 042	2 346	2 135	2 042
Charges financières	53	37	64	123	104	95	86	122
Contingents	185	175	271	288	327	229	194	176
Subventions versées	1 106	1 102	1 010	855	893	916	894	850
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	2 834	2 417	1 620	839	35	439	487	964

Situation de l'emprunt

Sur la durée du mandat 2014/2020, la commune s'est fortement désendettée.

Il convient de noter qu'en 2020 la charge annuelle de la dette (33 k€) est inférieure à celle de 2012 (37 k€).

La prévision de remboursement des intérêts d'emprunt (compte 66111) est de :

intérêt d'emprunt	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CACE	32 810,50	27 747,00	22 527,54	17 147,32	11 601,39	6 149,73

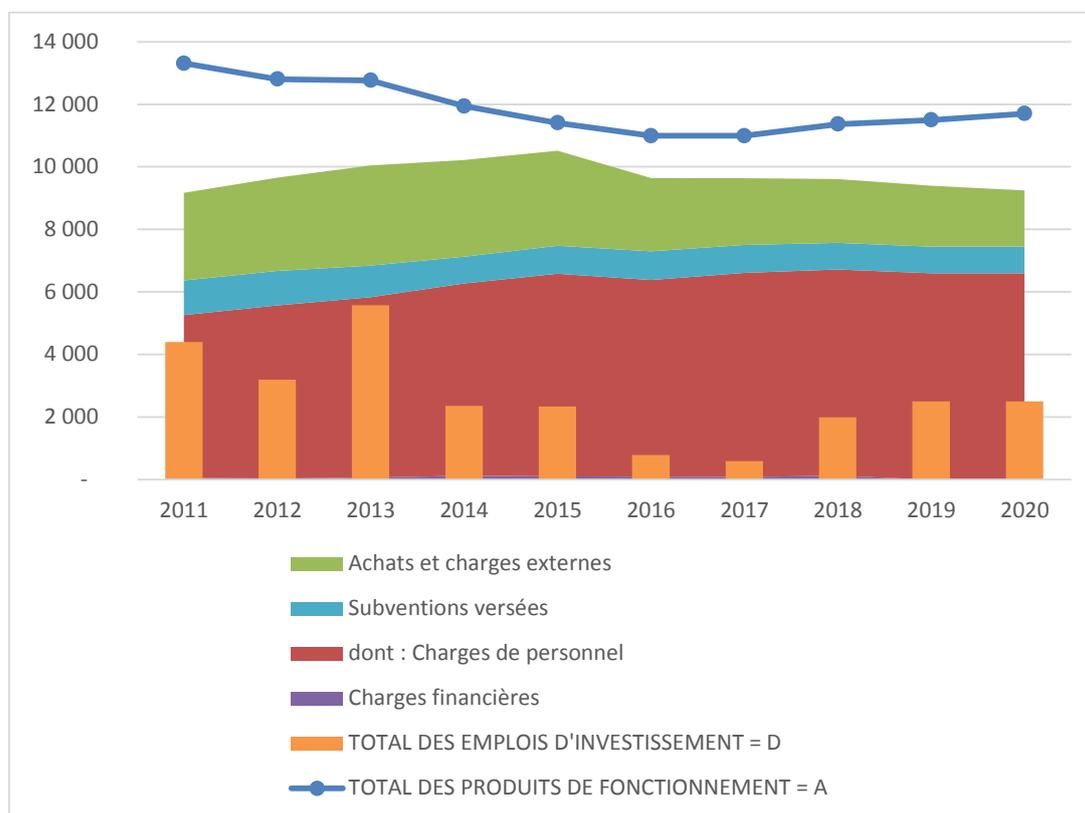
Les choix pour 2020

Pour 2020, notre choix est clairement de poursuivre le travail engagé depuis fin 2015.

- Maintenir voire conforter nos produits de fonctionnement ;
- Poursuivre la recherche d'économie dans les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir la stabilité de la masse salariale ;

Ces trois actions permettent de dégager un excédent de fonctionnement (en blanc sur le graphique) de plus d'1 million d'euros par an. Excédent qui constitue la principale recette d'investissement.

- Engager des investissements à hauteur de 2 millions d'euros par an pour, notamment, engager fortement la commune dans la transition énergétique et écologique.



Comment cela se traduit-il ?

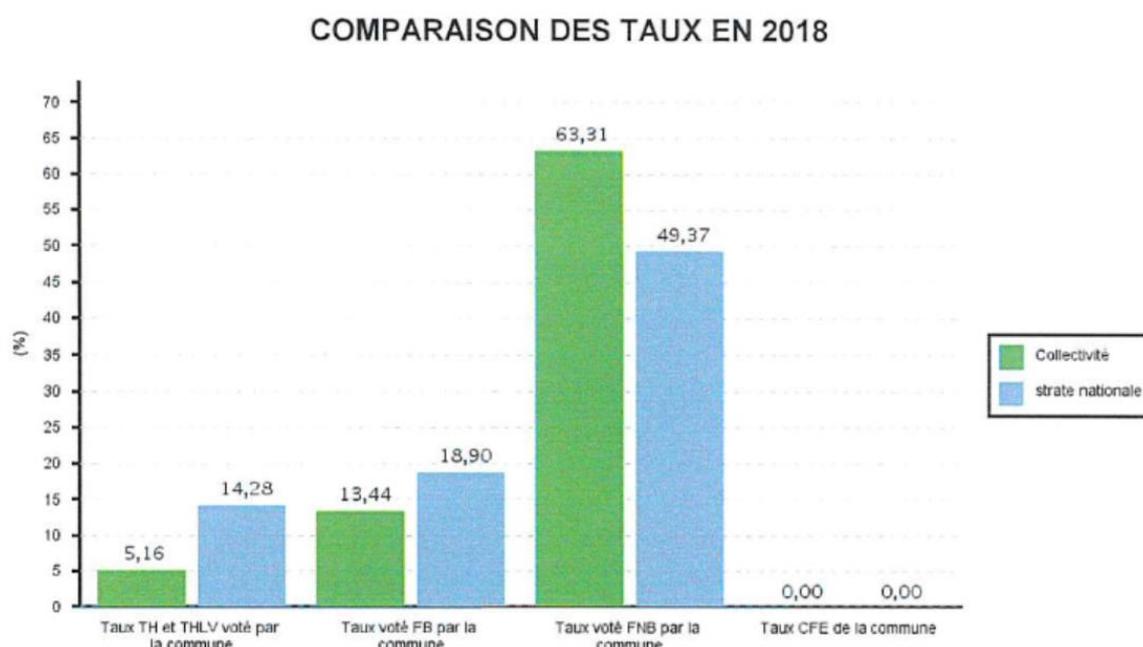
En matière de recettes,

Dans le cadre des budgets successifs, comme l'a noté le trésorier de Roussillon dans son analyse financière simplifiée du budget 2018 (présentée au Conseil municipal de décembre 2019) la commune a toujours eu une gestion prudentielle des recettes de fonctionnement. C'est encore le cas pour le projet de budget 2020.

S'agissant de la fiscalité : La commune a procédé, en 2018, à une augmentation de 3% des impôts (3 taxes). Cette augmentation était rendue nécessaire pour arrêter la brutale baisse des ressources communales (-21% entre 2011 et 2016).

En 2020, les communes n'ont plus la possibilité d'influer sur la taxe d'habitation.

Comme l'a montré le trésorier de Roussillon, sur la commune on constate que les taux d'impôts sont inférieurs aux taux moyens de la strate pour la TH et la TFB. En revanche, pour la taxe sur le foncier non bâti, le taux communal est supérieur au taux moyen.



La taxe sur le foncier non bâti représente environ 50 k€. A l'inverse des autres taxes, malgré l'augmentation de 3% des taux, on constate que le montant perçu par la commune stagne. Pire, on peut s'interroger sur l'effet réel de l'augmentation de cette taxe sur le comportement des propriétaires à maintenir ces espaces naturels. Cela va-t-il à l'encontre de l'objectif communal de conserver ses espaces naturels et agricoles ?

L'un des points forts de ce débat d'orientation concerne le taux qu'il convient de fixer à cette Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	228	238	242	254	254	260	271
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 881	1 974	2 045	2 089	2 219	2 309	2 581
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56	56	56	51	52	54	51

4 hypothèses ont été envisagées :

- Maintien du taux actuel (63,31) ;
- Ramener au taux de 2017 (61,47) ;
- Ramener au niveau du taux moyen de la strate (49,37) ;
- Ramener au taux de St Maurice l'Exil (46,89).

En partant sur l'hypothèse du maintien du niveau des bases (81) pour 2020, l'impact des différentes hypothèses implique une baisse de recette inférieure à 15 k€ :

Le tableau présente l'estimation de chaque mesure :

k€	63,31 %	61,47 %	49,37 %	46,89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,28	49,79	39,99	37,98
évolution de recettes	0,00	-1,49	-11,29	-13,30

Le débat doit permettre d'acter l'hypothèse d'évolution de la taxe sur les propriétés non bâties.

Concernant les autres recettes de fonctionnement, le BP 2020 pourrait prévoir, comme sur les exercices précédents, une prévision prudente basée sur une continuité par rapport à 2019. Le transfert des recettes de la billetterie culturelle à TEC à hauteur de 22 k€ doit être envisagé.

En matière de dépenses de fonctionnement (Chapitre 011),

Ces dernières années, les services et élus ont mené un travail important pour regarder chaque compte de dépense et optimiser la dépense publique.

De gros efforts ayant été réalisés sur les exercices précédents, il devient de plus en plus difficile de baisser les dépenses de fonctionnement sans baisser le niveau de service rendu.

Néanmoins, la poursuite des recherches d'économies de fonctionnement pour 2020 implique de poursuivre l'objectif de diminution de 150 000 € de dépense de fonctionnement. Pour 2020 la répartition pourrait être - 120 000 € de charge à caractère général et - 30 000 € de dépenses du compte 65.

Bien sûr, l'effet année pleine de mesures engagées courant 2019 va bénéficier au budget 2020. Aussi, l'objectif de réduction est maintenu. Il doit notamment être le corolaire de notre action Salaise durable.

- ⇒ la lutte contre le gaspillage alimentaire doit avoir un impact sur les dépenses d'alimentation ;
- ⇒ la suppression des plastiques à usage unique induit la suppression de l'achat de bouteilles plastiques.

Concernant le chapitre 65,

Le budget sur ce chapitre est baissé de 30 000 € par rapport à celui de l'année précédente en effet, la prévision intègre la baisse de la subvention à TEC délibération 2019-12.16/88.

Ce budget permet de reconduire au niveau des années précédentes le budget des subventions. L'instruction des demandes de subventions est en cours, la répartition sera présentée, après les élections, au Conseil municipal.

Charges de personnel (Chapitre 012)

Les ressources humaines sont le principal levier de l'action municipale. En 2016, le conseil municipal s'est engagé sur un objectif de maintien de la masse salariale. Cet objectif reste inchangé pour 2020.

Bilan comparatif des Charges de personnel sur la période 2014 - 2019.

Article	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019*
6218-Autre personnel extérieur	36 766	91 380	154 169	173 809	155 760	111k€
6332-Cotisations versées au F.N.A.L.	16 391	16 607	16 151	16 548	17 082	16k€
6333-Participation à la form ^o profession	2 838	6 140	852	855	855	9k€
6336-Cotisations CNFPT et Centres de gestion	64 938	65 789	60 706	62 242	62 455	58k€
6338-Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	9 808	9 934	9 677	9 931	10 252	10k€
64111-Rémunération principale	2 415 101	2 485 025	2 513 112	2 599 793	2 693 226	2 725k€
64112-NBI, SFT et indemnité de résidence	48 124	46 953	52 474	51 620	55 620	55k€
64118-Autres indemnités	846 065	866 524	876 017	882 062	910 858	922k€
64131-Rémunérations	945 427	901 931	766 527	749 504	734 972	594k€
6417-Rémunérations des apprentis	11 310	12 463	11 308	10 875	17 074	13k€
6451-Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	693 336	661 127	670 603	671 689	613 767	586k€
6453-Cotisations aux caisses de retraite	798 553	818 371	829 767	857 381	965 761	897k€
6454-Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	56 994	56 446	47 591	47 536	36 487	29k€
6455-Cotisations pour assurance du personnel	178 057	357 732	262 813	302 053	302 106	317k€
6456-Versement au F.N.C du supplément familial	-	-	24 825	-	-	0k€
6458-Cotisations aux autres organismes sociaux	24 486	25 157	13 159	25 746	26 557	26k€
6475-Médecine du travail, pharmacie	16 766	14 791	-	14 463	13 744	15k€
6478-Autres charges sociales diverses	-	60	-	-	-	0k€
6488-Autres charges	239 336	217 383	212 975	228 033	194 603	300k€
Total	6 404 294	6 653 811	6 522 727	6 704 138	6 811 177	6 684k€

Sur le chapitre 012, le résultat 2019 devrait être inférieur aux résultats précédents.

* résultats provisoires en attente du compte de résultat 2019

Nous avons annoncé lors du DOB pour 2019 que les services allaient, dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances, mener une réflexion, sur les mêmes critères à maintenir dans le cadre du marché relatif au personnel.

Ce travail a été réalisé.

La conclusion d'un nouveau marché d'assurance statutaire (cf. conseil municipal de novembre 2019) permet de dégager plus de 100 k€ d'économies sur 2020. Le marché est conclu sur 4 ans et les taux sont bloqués pour 3 ans.

Il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre de ce marché d'assurance, le courtier met à notre disposition de nouveaux outils de prévention qui doivent nous aider à améliorer le risque d'accident. Le management de la prévention peut avoir sur du long terme un impact positif sur l'absentéisme.

En 2019, la ventilation analytique des charges de personnel reste comparable à celle de l'année précédente :

1. un agent sur trois travaille au service des enfants :
2. un agent sur trois travaille au sein des services techniques :
3. un agent sur trois travaille à la médiathèque ou à la mairie.

Les 119 fonctionnaires présents en décembre 2019 sont répartis par catégorie de la manière suivante :

	Agents au 31/12/2018	Agents au 31/12/2019	cout chargé 2019	% nombre agents	% masse salariale	Coût moyen par ETPT*
A	8	10	588 989	8,4%	11%	55 391
B	27	23	1 047 891	19,3%	20%	45 233
C	6	7	356 952	5,9%	7%	50 631
C3	32	30	1 201 499	25,2%	23%	43 914
C2	11	11	418 345	9,2%	8%	39 281
C1	41	38	1 546 454	31,9%	30%	40 572
Total	126	119	5 160 129	100,0%	100%	44 112

Répartition des agents par catégorie

* ETPT = équivalent temps plein travaillé (moyenne annuel de temps de travail par agent)

Mobilités 2019 :

- 1 CDD stagiairisé au 1/1/2019
- 3 départs en retraite ;
- 2 départs en disponibilités ;
- 1 fin de détachement ;
- 2 mutations.

Pour 2020, 5 départs en retraite sont prévus à ce jour (dont 2 au 1^{er} janvier 2020).

Il est rappelé que dans le cadre des départs, la municipalité a fait le choix de ne pas remplacer poste pour poste les départs. Ainsi, pour le service bâtiment, il a été envisagé que pour 4 départs en retraite sur 2018/2020, 2 recrutements statutaires auraient lieu : 1 adjoint technique a été recruté en 2018, 1 autre sera recruté en 2020.

En 2020, il sera également proposé au conseil municipal en avril

- ⇒ de renforcer la police municipale avec la création d'un poste supplémentaire. Cela permettra notamment de réaliser des patrouilles avec 2 personnes, mais également d'envisager une présence le week-end sur certaines périodes (notamment l'été) ;
- ⇒ de créer un poste d'éducateur pour renforcer et apaiser les relations dans les espaces collectifs ;
- ⇒ de supprimer 2 emplois qui n'ont pas été remplacés.

Le maintien du chapitre 012 du BP 2019 pour le BP 2020 ne prend pas en compte l'impact de mesures non connues à ce jour telles que l'évolution nationale du point d'indice, incidence de la mise en place du RIFSEEP en cours d'année ...

Concernant l'investissement,

Il convient de noter que pour les travaux réalisés en 2019 à l'école Joliot Curie, le coût des travaux de cette phase ont été conformes aux prévisions.

Le fait que ce chantier n'ait été réalisé qu'en 2019 a permis de bénéficier d'une subvention supplémentaire du département de 147 951 € dans le cadre du plan école 2019-2021.

Maire d'ouvrage	Projet	Montant travaux HT	Dépense Subventionnable HT	Taux subv	Montant subv	Observations OCT-19	Bonus Plan Ecoles	Total des subventions	Suivi
 TIR04 AUTOMNE 2019 SUIVI DU PLAN ECOLES 2019-2021 SUR LE TERRITOIRE OPÉRATIONS DE + 300 000 €									
PLAN ECOLES - OPERATIONS STRUCTURANTES > 300 000 €									
Auberives sur Varèze	Construction d'un restaurant scolaire, d'une salle de classe et d'un accueil péri-scolaire	899 700	871 200	20%	174 240	Travaux en cours depuis sept-2018 Fin des travaux?	100 000	274 240	Voté en CP de sept.2019 Acompte de 30% en cours de versement
Chonas l'Amballan	Extension de l'école publique	406 400	393 360	25%	98 340	Travaux en cours depuis nov-2018 Etat d'avancement?	81 280	179 620	Voté en CP de sept.2019 Acompte de 30% en cours de versement
Estrablin	Rénovation de l'école Louise Michel	340 000	340 000	25%	85 000	Travaux en cours depuis mars-2019 Etat d'avancement?	68 000	153 000	Voté en CP de sept.2019 Acompte de 30% en cours de versement
Péage de Roussillon	Rénovation de l'école maternelle Bayard	542 450	498 960	15%	74 844	Travaux en cours depuis juil-2018 Etat d'avancement?	100 000	174 844	Voté en CP de sept.2019 Acompte de 30% en cours de versement
Saint-Maurice l'Exil	Construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire	1 557 463	1 155 000	15%	173 250	Travaux en cours depuis juil-2018 Inaugurés le 31 Août	100 000	273 250	Voté en CP de sept.2019 Acompte de 30% en cours de versement
Vienne	Réhabilitation thermique de l'école P&M Curie	1 359 030	1 359 030	20%	271 806	OS fourni Travaux en cours depuis le 22 juillet 2019 Etat d'avancement?	200 000	471 806	Voté en CP de sept.2019 Acompte de 30% en cours de versement
Salaise sur Sanne	Aménagement de la salle de restauration Joliot Curie	739 754	739 754	10%	73 975	OS fourni Travaux en cours depuis le 15 juillet 2019 Etat d'avancement?	147 951	221 926	A voter en CP de Novembre 2019
Total des subventions en dotation territoriale					951 455	Total des subventions au titre du Plan Ecoles	797 231	1 748 686	

Dans la préparation de la réhabilitation, les études avant travaux ont montré que la réhabilitation thermique de ce bâtiment construit dans les années 60 serait pertinente. Dans le cadre de notre politique de montée qualitative de la performance énergétique de nos bâtiments, des travaux de réhabilitation thermique devraient être engagés sur le prochain mandat dans cette école.

Dans le cadre de l'opération qui vient d'être réalisée, les choix techniques ont conduit à des arbitrages afin d'éviter de reprendre des travaux réalisés en 2019 lors de la future réhabilitation thermique.

Pour 2020 l'opération principale de travaux concerne l'aménagement du centre bourg et la poursuite de la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Financement de l'investissement

La consolidation de l'excédent de fonctionnement annuel compris entre 1 M€ et 1,5 M€ chaque année permet d'envisager un plan d'investissement ambitieux de **plus de 10 millions d'euros d'investissement sur le prochain mandat.**

Comparaison des dépenses de fonctionnement votées sur les derniers BP

FONCTIONNEMENT*	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Prévision BP 2020
TOTAL 011	3 359 350	3 491 250	3 260 297	3 019 450	2 640 050	2 490 050	2 340 050	2 220 050
TOTAL 012	5 985 000	6 477 500	6 706 000	6 844 500	6 826 608	6 826 608	6 960 000	6 960 000
TOTAL 65	1 455 000	1 357 700	1 315 970	1 351 960	1 316 030	1 303 520	1 290 000	1 260 000
TOTAL 66	125 000	128 000	108 000	98 000	86 100,00	86 100,00	50 000	50 000
TOTAL 67	20 000	29 000	4 200	6 000	8 000	8 000	8 000	8 000
		+4,9%	-0,8%	-0,7%	-3,9%	-1,5%	-0,6%	-1,4%

* hors DM

Le tableau montre que depuis 2014, en BP, la commune poursuit la trajectoire de réduction des dépenses de fonctionnement.